



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|  |  |
|--|--|
| <b>Séance ordinaire du :</b><br>12 décembre 2024 | <b>Délibération n° 2024-12-12/15</b><br>Direction des affaires culturelles |
|--|--|

Le 12 décembre 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/12/2024

**ETAIENT PRESENTS (27) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières Mmes Roy, Cogné, Brassat, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Bekare, Amédéo, Mme David

**PRESENTS PAR PROCURATION (06) :**

M. Deluchey à M. About, Mme Fayol Da Cunha à Mme Umnus, M. Zakaria à M. le Maire, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Heubert à M. Studzinska, M. Duranteau à Mme Jason

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE :** M. MARCUZZO

**OBJET : Signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du « Pack Lecture publique 2023-2026 » de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2022-12-15/16 du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 permettant la signature de la convention « Pack lecture Publique 2023-2026 » entre la Ville et Plaine Vallée,

**VU** la délibération n°2024-10-09/128 du Conseil Communautaire du 09 octobre 2024 approuvant l'actualisation de la période d'exécution du Pack Lecture Publique ainsi que du budget et fixant la participation des communes au cofinancement des projets,

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire a approuvé, lors de sa séance du 22 mai 2024, la création d'un poste de Coordinateur Contrat Territoire Lecture (contrat de projet) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 afin de renforcer la gestion du Contrat Territoire Lecture couvrant la période 2024-2027,

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire, lors de sa séance du 26 juin 2024, a approuvé les termes du Contrat Territoire Lecture pour la période 2024-2027, fixant la participation de l'Etat à hauteur de 65% du coût du poste de Coordinateur Contrat Territoire Lecture.

Reçu de la préfecture en préfecture  
095-219505989-20241220-DEL2024121215-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2024



**CONSIDERANT** que le conseil communautaire, lors de sa séance du 09 octobre 2024, a approuvé les termes de l'avenant n°1 à la convention précitée en lien avec le poste de Coordinateur précité,

**CONSIDERANT** que la communauté d'agglomération Plaine Vallée prend en charge 25% du coût du poste sur les 35% non pris en charge par l'Etat, et que les 10% restants seront à la charge des communes adhérentes au Pack Lecture Publique au prorata de leur nombre d'habitants,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'actualiser la période d'exécution du Pack Lecture Publique pour harmoniser la période d'exécution avec la durée du poste de Coordinateur Contrat Territoire Lecture, soit de 2024 à 2027,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier le budget et fixer la participation des communes au cofinancement des projets,

**CONSIDERANT** que la signature de cet avenant permettra la continuité des actions mutualisées initiées avec le Pack Lecture Publique depuis 2018,

**CONSIDERANT** que la Ville souhaite continuer à participer au réseau mutualisé de Lecture Publique Plaine Vallée,

**VU** l'avenant n°1 de la convention pluriannuelle d'adhésion au « Pack Lecture Publique 2023-2026 » et ses annexes (Pack Lecture Publique Communautaire 2023-2027, Participation financière des communes, Convention pluriannuelle d'adhésion au « Pack Lecture Publique 2023-2027 »),

**VU** l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 5 décembre 2024,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Umnus,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'adhésion au pack lecture publique actualisant la période d'exécution de ce dernier, le budget, et fixant la participation des communes au cofinancement des projets,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'adhésion au « Pack Lecture Publique 2023-2026 » ci-annexée,

**AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention pluriannuelle d'adhésion au « Pack Lecture Publique 2023-2027 » ci-annexée,

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire

  
Sylvain MARCUZZO

Le Maire

Vice-président délégué du Conseil départemental,

  
Luc STREHLIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **20 DEC. 2024**

Mis en ligne et/ou notifié le : **23 DEC. 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **23 DEC. 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.